



MAIRIE DE BENEVENT L'ABBAYE

ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARE-2025-012

21 mai 2025

OBJET : ARRÊTÉ DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT RUE DU MARCHÉ LORS DES CAFÉS-CONCERTS LES 04, 18, 25 JUILLET ET 22, 23 AOÛT 2025

Pétitionnaire :
LE BARDO
Madame Dominique RICHARD
8 rue du Marché
23210 BENEVENT-L'ABBAYE

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225 ;
Vu les articles L 2212.1, L 2212.2 et L 2212.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la demande d'autorisation de Madame Dominique RICHARD représentant « LE BARDO », 8 rue du Marché, pour barrer la rue du Marché du carrefour de la place St Barthélémy au carrefour de la rue du Montlhéry afin de sécuriser les soirées café-concert les 04, 18, 25 juillet et 22, 23 août 2025

CONSIDÉRANT QUE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU PUBLIC LORS DES CAFÉS-CONCERTS, IL Y A LIEU DE RÉGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

A partir du vendredi 04 juillet 2025, dès 16h00 jusqu'à la fin des cafés-concerts, la circulation et le stationnement seront interdits rue du Marché à partir du carrefour place St Barthélémy au carrefour de la rue du Montlhéry, aux véhicules de tout genre autres que ceux appartenant aux services médicaux, aux services d'incendie et de secours ainsi qu'aux services de police et de gendarmerie.
A partir de 16h00 aux dates suivantes : 04, 18, 25 juillet, 22, 23 août 2025.

ARTICLE 2 : SIGNALISATION

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié aux emplacements et conditions habituels.

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire, Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine et Madame RICHARD Dominique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. André MAVIGNER



Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20250521-MAARE2025012-AR
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025